

La taxe sur le carbone et le Nouveau-Brunswick



Contribuer à la lutte contre les changements climatiques

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît que les changements climatiques sont bien réels et que l'activité humaine influe sur ceux-ci. Le Nouveau-Brunswick est déterminé à faire partie de la solution à ce défi mondial.

En 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions de façon à ce qu'elles soient, d'ici 2030, au moins 30 % inférieures aux niveaux enregistrés en 2005, conformément à l'Accord de Paris de 2015; et il a créé, depuis ce temps, une taxe sur le carbone pour atteindre cette cible.

Si on demande à chaque province d'apporter sa contribution pour aider le Canada à atteindre sa cible, les émissions du Nouveau-Brunswick ne pourraient pas dépasser 14,1 tonnes métriques (tm) en 2030.

Le Nouveau-Brunswick a déjà réalisé des progrès importants au chapitre de la réduction des émissions et est en voie d'apporter sa juste contribution pour aider le Canada à atteindre sa cible de 2030, et ce, sans taxe sur le carbone.

Les émissions actuelles du Nouveau-Brunswick totalisent 14,35 tm, ce qui correspond à une réduction de 28% depuis 2005. Cette réduction est attribuable principalement à la fermeture de centrales au charbon et au mazout, à l'intégration de l'énergie éolienne, à la restructuration du secteur forestier et aux investissements dans l'efficacité énergétique.

En fait, le Nouveau-Brunswick compte aller encore plus loin en mettant en œuvre l'exhaustif *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. Préparé en 2016, ce plan, qui donne déjà des résultats, est fondé sur les recommandations d'un comité multipartite de l'Assemblée législative. Ce comité a demandé l'avis des chefs de file en environnement, des partis politiques et de l'industrie afin de recommander une solution néo-brunswickoise aux changements climatiques. Le gouvernement provincial adoptera aussi une approche propre au Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la réglementation des grands émetteurs industriels.

Pourquoi la taxe sur le carbone ne convient pas au Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick peut contribuer à l'atteinte des cibles en matière d'émissions du Canada sans imposer une taxe supplémentaire. En fait, le Nouveau-Brunswick est bien en voie d'apporter sa juste contribution à l'atteinte de la cible canadienne de réduction des émissions de 2030.

Les mesures prévues dans le *Plan d'action sur les changements climatiques* tiennent compte des défis économiques et géographiques propres au Nouveau-Brunswick et ne visent pas à taxer davantage les ménages et les familles en régions rurales qui ne peuvent pas réduire leur consommation d'essence ou de mazout domestique.

Même si la discussion sur la lutte contre les changements climatiques est souvent dominée par la taxe sur le carbone, il ne sera possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick qu'en mettant en œuvre la série de mesures que prévoit le *Plan d'action sur les changements climatiques*.

LE PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK PRÉVOIT

UNE APPROCHE CONÇUE
AU NOUVEAU-BRUNSWICK
POUR **RÉGLEMENTER LES
ÉMISSIONS**



UNE IMPORTANCE
ACCROUE ACCORDÉE AUX
ÉNERGIES RENOUVELABLES



UNE APPROCHE GLOBALE EN
MATIÈRE **D'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE**



L'ÉLIMINATION
GRADUELLE DU **CHARBON**
DANS LA PRODUCTION
D'ÉNERGIE



Pourquoi la taxe canadienne sur le carbone est injuste pour la population néo-brunswickoise

Comme on l'a expliqué précédemment, le Nouveau-Brunswick est déjà en voie d'apporter sa contribution à l'atteinte de la cible canadienne de 2030. De plus, la taxe sur le carbone impose un fardeau financier injuste à la population néo-brunswickoise.

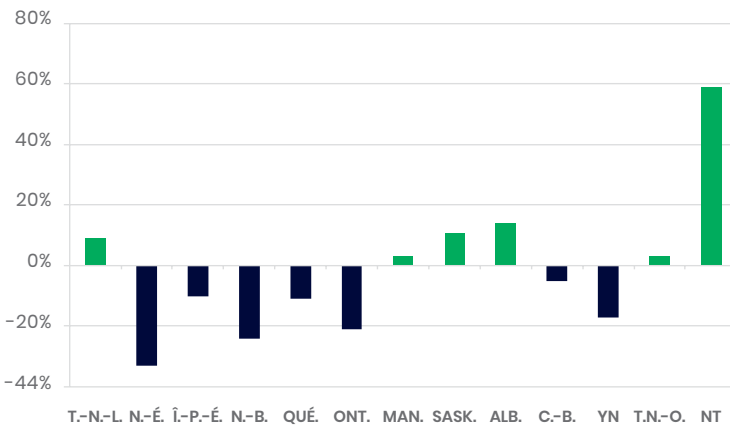
Voici pourquoi : la plus grande partie de la population canadienne habite en région urbaine; 81 % des gens vivent en région urbaine et 19 %, en région rurale. La réalité au Nouveau-Brunswick est toutefois différente : environ 50 % de la population habite en région rurale et 50 %, en région urbaine. La nouvelle taxe sur le carbone encourage les gens à moins utiliser leurs véhicules ou à adopter un moyen de transport moins polluant. La prise de ces mesures n'est cependant possible que s'il existe des solutions de rechange raisonnables pour encourager les gens à changer leur comportement, ce qui n'est pas le cas dans les régions rurales.

Dans une province urbaine, comme la Colombie-Britannique, où près de 86 % de la population vit dans des centres urbains, de telles solutions de rechange existent pour la plupart des gens, par exemple le transport en commun. Or, ce n'est pas le cas au Nouveau-Brunswick, l'une des provinces qui ont l'un des plus hauts taux de population vivant en région rurale. Très peu de solutions de rechange raisonnables et abordables s'offrent à la population pour l'encourager à modifier ses habitudes, ce qui remet en question l'efficacité d'une taxe sur le carbone dans une province rurale comme le Nouveau-Brunswick.

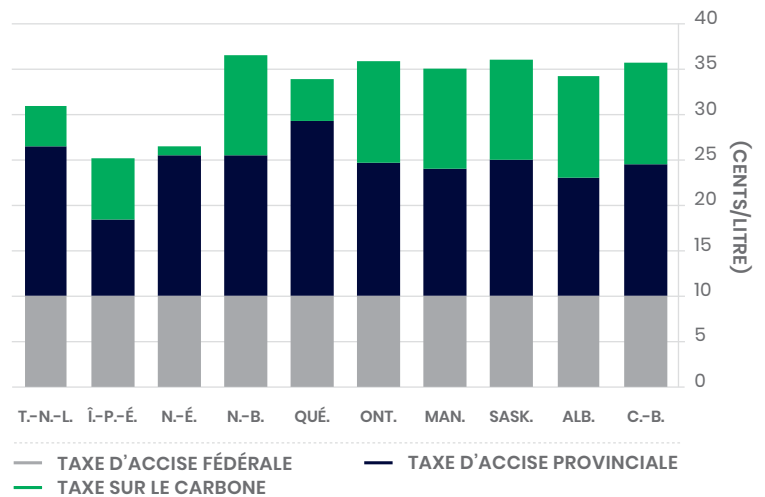
Par ailleurs, les gens du Nouveau-Brunswick gagnent déjà un salaire moins élevé et dépensent plus pour le transport que les résidents de presque toutes les autres provinces canadiennes, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Si le gouvernement du Canada impose comme prévu sa tarification du carbone, les gens du Nouveau-Brunswick paieront la taxe la plus élevée sur l'essence au pays d'ici 2022.*

DIFFÉRENCE ENTRE LES ÉMISSIONS ACTUELLES DE GES AU CANADA ET CELLES DE 2005



COMPARAISON DES TAXES IMPOSÉES SUR L'ESSENCE PAR PROVINCE



*D'après des informations publiques au 1er mars 2019.

LA VOIE À SUIVRE

Le gouvernement veut contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il rejette toutefois l'idée qu'une nouvelle taxe dans une province surimposée soit la bonne chose à faire. Votre gouvernement s'est plutôt joint à la coalition croissante de provinces qui s'opposent à la taxe sur le carbone.

Il poursuivra également la mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, créera son propre cadre réglementaire pour les grands émetteurs et collaborera avec un comité multipartite pour veiller à l'atteinte des cibles d'émission d'ici 2030.

Le Nouveau-Brunswick ne ménagera aucun effort pour lutter contre les changements climatiques. La mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* contribuera à faire en sorte que les mesures nécessaires soient prises pour soutenir la croissance économique et réduire les gaz à effet de serre sans alourdir le fardeau fiscal des Néo-Brunswickois.